



AR JENTILEZ

Adhésion 2025

Cadre réservé à l'Association

Reçu le : / /
Paiement : Espèces
 Chèque
Montant :
Banque (si chèque) :
N° de carte adhérent :

Carte : Individuelle : 30€
 Familiale (conjoint et enfant(s) mineur(s)) : 45€

Nom :

Prénom :

Si carte « Familiale », nom et prénoms du conjoint et des enfants mineurs :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Téléphone portable :

E-mail :

Connaissances en navigation : Permis mer Permis hauturier Connaissances en voile

Date et signature

N'autorise pas la publication des photos et vidéos prises lors des événements organisés par l'association et dans lesquelles je suis visible, dans des brochures, journaux, site internet de l'association

N'accepte pas que mes coordonnées soient communiquées à un membre de l'association en ferait la demande.

Adhérer en
ligne via
HelloAsso :



L'adhésion à l'association entraîne implicitement l'acceptation du règlement intérieur.

Bulletin d'adhésion à retourner accompagné de son règlement par chèque à l'ordre de « Association Ar Jentilez » adressé à : Association Ar Jentilez – Hôtel de Ville - 22700 PERROS-GUIREC

*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.
Pour exercer votre droit d'accès et de rectification ou obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à arjentilez@arjentilez.org ou par courrier :
Association Ar Jentilez – Hôtel de Ville – 22700 PERROS-GUIREC*



Les valeurs de l'association et de l'adhérent

Est membre adhérent-e toute personne s'acquittant d'une cotisation annuelle - valable pour l'année civile - et qui s'inscrit dans les valeurs associatives de : convivialité, bienveillance, partage, transmission des savoirs et connaissances, valorisation de la tradition maritime et de l'esprit qui s'y rattache.

L'adhésion à l'association entraîne implicitement l'acceptation de ses règles de fonctionnement et donc la connaissance du Règlement Intérieur dont les éléments principaux sont rappelés ci-dessous :

- ✓ La carte famille concerne exclusivement les conjoints et leurs enfants mineurs
- ✓ Tous les membres, qui ont navigué sur un des bateaux, se doivent de participer aux tâches de fonctionnement de l'association et/ou d'entretien des bateaux. Il est couramment demandé de compter ½ journée de bénévolat pour 1 journée de mer (que ce soit : carénage, entretien, bénévolat sur les événements, participation au Conseil d'Administration (CA), aux commissions*, etc.)

[Adhérer comme soutien seulement c'est bien-sûr possible, ou bien de faire un don !]

- ✓ Une inscription en ligne sur une sortie ne vaut pas embarquement ; les règles suivies par les chefs de bord pour la constitution des équipages sont les suivantes :
 - priorité aux adhérents qui ont le moins navigué au jour de la sortie (*priorité des adhérents sur les cartes découvertes*)
 - au minimum 2 personnes d'encadrement (*le chef de bord et le second*) et idéalement 2 équipiers connaissant bien le bateau
 - les enfants doivent être accompagnés (*personne désignée à l'écrit par le responsable légal avant la sortie*), à l'exception des mineurs à partir de 15 ans détenteurs d'une autorisation écrite du représentant légal
- ✓ Tout membre de l'association embarquant sur Ar Jentilez ou Kotick reconnaît automatiquement l'autorité pleine et entière du chef de bord, désigné par le CA.
- ✓ Le gilet de sauvetage est obligatoire à bord, y compris dans l'annexe.

* Rappel des commissions permanentes, secondant le CA :

- Planning et Équipages
- Communication, Événementiel et Vie Associative
- Hivernage, Carénage et Entretien
- Mécénat, Partenariat
- Stand Ar Jentilez (dont boutique)

(Des commissions temporaires peuvent être créées sur décision du CA, pour des événements ou projets)

Lien vers règlement intérieur : <http://www.arjentilez.org/Reglement-Interieur>

Signature de l'adhérent